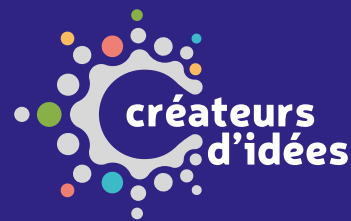


# Dossier de candidature

## Concours régional Créateurs d'idées



À la clé pour les établissements des équipes lauréates :  
1 000 € + une visite VIP en entreprise

Le concours régional de l'innovation Créateurs d'idées déployé par le MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et les rectorats des académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon, est ouvert aux collégiens, apprentis et lycéens de tous niveaux et de toutes filières de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les projets sont évalués par un jury de professionnels de l'innovation. Pour récompenser les meilleures idées, les équipes lauréates se voient remettre un chèque d'une valeur de 1 000 euros et ont l'opportunité de réaliser une visite VIP en entreprise.

Le dossier de candidature est à remplir directement sur le document PDF (pas de dossier manuscrit). Une fois complété, il est à retourner par mail uniquement à l'adresse suivante et au plus tard le 15 décembre 2023 : [jarpin@medef-aura.fr](mailto:jarpin@medef-aura.fr) ; possibilité de joindre des annexes à votre envoi (en les ajoutant à la fin de ce dossier au format PDF).

### DOSSIER D'INSCRIPTION

Nom du projet :

N° de dossier : (champ réservé à l'organisateur du concours)

### ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement :

Adresse :

Tél. : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Chef d'établissement :

### GROUPE DES CRÉATEURS

Classe :

Enseignant responsable du groupe :

Tél. : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Nombre d'élèves participant au projet (entre 2 et 8) : \_\_\_\_\_

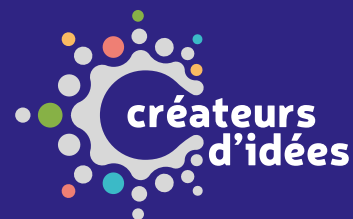
Prénoms, noms des élèves : (noms de famille à inscrire en lettres majuscules)

### CHOIX DE LA THÉMATIQUE

(une seule option possible)

- Innovation dans le secteur textile
- Innovation dans le secteur plasturgie-composites
- Innovation dans le secteur bois
- Innovation dans le secteur industrie de santé
- Innovation dans le secteur industrie papier carton

# Présentation de votre projet 1/2



Nom du projet : \_\_\_\_\_

Produit     Service

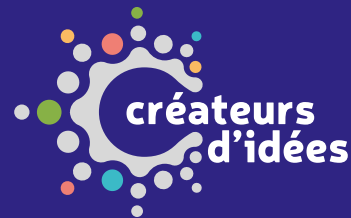
Description (pour qui ? pourquoi ? comment ?...) :

Si l'espace ci-dessous n'est pas suffisant, vous pouvez joindre une annexe au format PDF dans l'envoi de votre candidature.

Caractère innovant du projet (merci de vérifier qu'un produit ou service similaire n'existe pas déjà) :

Comment l'idée est-elle née ?

# Présentation de votre projet 2/2



Pour être recevable, le projet doit être réalisable sous 5 ans. De fait, que faut-il envisager pour être en mesure de le déployer (amélioration, études, investissements, expérimentation, etc.)?

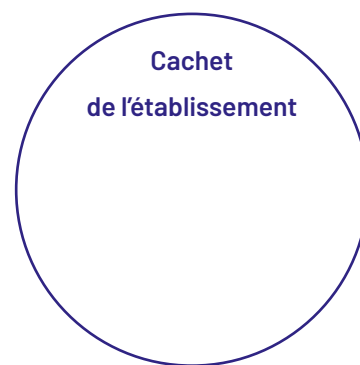
Si le projet est retenu par le jury de sélection :

- Le professeur encadrant s'engage à mettre en place le coaching avec les étudiants du supérieur pour préparer la finale.
- Nous acceptons que l'image de l'équipe puisse être utilisée dans le cadre des actions de promotion du projet (presse, site internet, réseaux sociaux, etc.).

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature de l'enseignant responsable du projet :



# Règlement du concours

## Créateurs d'idées



### OBJECTIF

Le concours régional « Créateurs d'idées » Auvergne-Rhône-Alpes a pour objectif d'encourager l'innovation et la créativité des jeunes.

### REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être rempli directement sur le document PDF (pas de dossier manuscrit). Une fois complété, le dossier est à retourner par mail uniquement à l'adresse suivante : [jlarpin@medef-aura.fr](mailto:jlarpin@medef-aura.fr).

### NATURE DES PROJETS

Seront retenus pour le concours les projets présentant un caractère innovant. L'innovation constituera le critère déterminant dans la sélection des candidatures. Aussi, tout projet ne pouvant démontrer son caractère innovant ne pourra être pris en compte.

Il s'agit bien de présenter et développer une idée, un concept et non un projet totalement abouti.

### CIBLE

Sont concernés par ce concours les apprentis, collégiens et lycéens tous niveaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les jeunes peuvent participer en groupe de 2 à 8 élèves ; une même classe peut constituer plusieurs groupes et présenter plusieurs projets. Un responsable du projet doit pouvoir être identifié (enseignant uniquement). De même, il est nécessaire de faire figurer la liste des participants (prénoms, noms) au projet.

### CATÉGORIES

Le concours se décline en cinq catégories, à raison d'une équipe lauréate par catégorie :

- Textile ;
- Plasturgie-composites ;
- Bois ;
- Industrie de santé ;
- Industrie papier carton.

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

L'innovation constituera le critère déterminant dans la sélection du produit ou du service proposé.

D'où l'importance de :

- Démontrer son caractère innovant par rapport à des produits ou services existants ;
- Vérifier que ce produit ou service n'existe pas au moment du dépôt du dossier.

L'originalité ainsi que le réalisme du projet seront également considérés.

### RECEVABILITÉ

Les dossiers seront déclarés recevables si tous les items sont remplis. Le jury se réserve le droit de refuser des dossiers incomplets ou ne répondant pas aux critères du concours.

### SÉLECTION

Une première sélection sera réalisée sur la base des dossiers de candidature, auxquels pourront être joints des éléments complémentaires pour les candidats qui le souhaitent (argumentation, schémas, illustrations, maquettes, etc.). Les dossiers retenus feront ensuite l'objet d'une présentation orale face au jury à l'occasion de la finale du concours Créateurs d'idées, le 26 mars 2024 à l'Hôtel de Région Auvergne-Rhône-Alpes. La remise des prix s'effectuera le même jour après délibération du jury.

### JURY

Pour les cinq catégories mentionnées ci-contre, le jury sera composé de représentants de l'entreprise, de représentants de l'éducation nationale et de professionnels de l'innovation.

### PRIX

Chaque établissement lauréat recevra un chèque d'une valeur de 1 000 € pour prolonger le projet et se verra offrir une visite VIP en entreprise. Les prix seront remis à la suite de la grande finale à l'Hôtel de Région Auvergne-Rhône-Alpes le 26 mars 2024.

### DURÉE DU CONCOURS

Le concours est lancé à compter du 11 septembre 2023 au 15 décembre 2023, minuit.

### CONFIDENTIALITÉ

Les dossiers de candidature ainsi que les délibérations des jurys sont confidentiels.

### RAPPEL - Remise du dossier de candidature

Le dossier de candidature est à remplir directement sur le document PDF (pas de dossier manuscrit). Une fois complété, il est à retourner par mail uniquement à l'adresse suivante et au plus tard le 15 décembre 2023 : [jlarpin@medef-aura.fr](mailto:jlarpin@medef-aura.fr)

# Présentation

## des branches professionnelles partenaires

### TEXTILE

L'industrie textile offre une multitude de métiers et de débouchés en lien avec les 600 établissements et 20 000 emplois textile situés en Auvergne Rhône-Alpes ». Des métiers de la conception et du design de textiles, à la fabrication et la production, en passant par la gestion de la chaîne d'approvisionnement et du marketing, chaque étape est essentielle. De plus, les textiles techniques, qui adressent de nombreux marchés d'application (sports et loisirs, médical santé, industries, BTP, agriculture...) connaissent une croissance prometteuse, tout comme le secteur de la mode et du luxe. Avec de nombreuses opportunités d'emploi, cette industrie offre un avenir dynamique et diversifié pour les créatifs, les ingénieurs, les techniciens et les opérateurs de production.

### PLASTURGIE-COMPOSITES

Quelle industrie vous permet de travailler pour les marchés du médical, de l'automobile, de l'aéronautique, de l'emballage, du bâtiment, des biens de loisirs et de grande consommation ?  
Quelle industrie vous offre la possibilité d'exercer une multitude de métiers de l'éco-conception, de la production, de la maintenance, de la logistique, du commerce ?  
Quelle industrie peut vous proposer des opportunités d'emploi et de carrière en local comme à l'international ?  
L'industrie de la plasturgie et du composite !  
Participez au concours, soyez créatifs, et peut-être que demain vos idées se concrétiseront au sein de l'une des 1 000 entreprises de la filière en région Auvergne-Rhône-Alpes.

### BOIS

Matériau tendance, chaleureux, renouvelable, durable et recyclable le bois est omniprésent dans notre cadre de vie. Naturellement esthétique, sain et léger, il trouve sa place en construction, ameublement, aménagement intérieur ou extérieur mais aussi dans l'emballage.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la forêt occupe 36 % du territoire et la filière forêt-bois est composée de 60 000 professionnels qui gèrent, exploitent la forêt, transforment et valorisent le bois.

### INDUSTRIE DE SANTÉ

Les industries de santé représentent 300 entreprises sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, qui fabriquent des produits aussi variés que les médicaments à usage humain, les médicaments à usage vétérinaire, les dispositifs de diagnostics in vitro et les dispositifs médicaux. Elles emploient 30 000 collaborateurs et intègrent chaque année près de 3 000 personnes en CDD, CDI et en alternance. Secteur central dans la chaîne de santé publique, les équipes œuvrent au quotidien dans les valeurs d'innovation et d'excellence.

### INDUSTRIE PAPIER CARTON

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'industrie papier carton est une activité historique et durable avec 8 000 salariés et 260 sites de production. Elle fabrique des produits du quotidien à partir de fibres de cellulose, une ressource naturelle, renouvelable et biodégradable. Le taux de recyclage des papiers et cartons atteint un taux record en France, supérieur à 80 %. Cette industrie vivante et ancrée dans l'économie circulaire, avec plus de 90 % des salariés en CDI, recherche ses futurs talents. Des écoles spécialisées dans toute la région forment les jeunes au métier d'ingénieur, de technicien, d'opérateur ou de concepteur d'emballages. Pour tout contact : [contact@afifor.fr](mailto:contact@afifor.fr).